

Questions au Feuilleton

B. Il n'y a pas de directeur adjoint à l'établissement de Bath mais le coordonnateur, Programmes pour les détenus, Mathew Gventer est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à l'agent des Services administratifs et de l'approvisionnement et au surveillant des unités résidentielles pour leur donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de nomination au poste actuel: le 4 juillet 1978. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Chef, Développement social, Pénitencier de Kingston, Kingston, (Ontario). c) Échelle de traitement: \$28,118 à \$31,640. *d) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

L'ÉTABLISSEMENT DE PITTSBURG À JOYCEVILLE

Question n° 3925—M. Lawrence:

Quel est le nom du a) directeur, b) directeur adjoint de l'établissement agricole Pittsburg de Joyceville et, dans chaque cas, a) depuis combien de temps occupez-vous le poste, b) quel poste occupait-il auparavant, c) quelle est son échelle de traitement, d) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

A. Il n'y a pas de directeur à l'établissement de Pittsburg mais un surintendant, dont le nom est James Caird. a) Date de nomination au poste actuel: le 1^{er} mai 1980. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Directeur, Établissement de Frontenac, Kingston (Ontario). c) Échelle de traitement: \$30,567 à \$34,090. *d) Le niveau de scolarité minimum exigé pour ce poste est des études secondaires complètes ou le fait d'avoir réussi à l'examen 320 de la Commission de la Fonction publique, joint à de l'expérience pertinente.

B. Il n'y a pas de directeur adjoint à l'établissement de Pittsburg mais le coordonnateur, Programmes pour les détenus, Douglas Roantree, est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à trois autres agents pour leur donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de nomination au poste de coordonnateur, Programmes pour les détenus: le 6 mai 1978. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Agent de classement des détenus, Établissement de Pittsburg. c) Échelle de traitement: \$28,118 à

\$31,640. *d) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

L'ÉTABLISSEMENT DE FRONTENAC À KINGSTON

Question n° 3926—M. Lawrence:

Quel est le nom du a) directeur, b) directeur adjoint de l'établissement agricole Frontenac de Kingston et, dans chaque cas, a) depuis combien de temps occupez-vous le poste, b) quel poste occupait-il auparavant, c) quelle est son échelle de traitement, d) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

A. Il n'y a pas de directeur à l'établissement de Frontenac mais un surintendant dont le nom est George Phillip Downing. a) Date de nomination au poste actuel: le 1^{er} mai 1980. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Chef régional, Opérations de sécurité, Administration régionale, Kingston (Ontario). c) Échelle de traitement: \$32,112 à \$36,212. *d) Le niveau de scolarité minimum exigé pour ce poste est des études secondaires complètes ou le fait d'avoir réussi à l'examen 320 de la Commission de la Fonction publique, joint à de l'expérience pertinente.

B. Il n'y a pas de directeur adjoint à l'établissement de Frontenac mais le coordonnateur, Programmes pour les détenus, Bruce Black, est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à l'administrateur de la ferme et l'agent des Services administratifs et de l'approvisionnement pour leur donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de nomination au poste de coordonnateur, Programmes pour les détenus: le 11 août 1980. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Surveillant de section, Commission nationale des libérations conditionnelles, Bureau du district de l'est de l'Ontario, Kingston (Ontario). c) Échelle de traitement: \$28,118 à \$31,640. *d) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.